

L'esprit du droit... vu d'ailleurs

Sylvain Soleil

 <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=583>

DOI : 10.35562/droit-public-compare.583

Electronic reference

Sylvain Soleil, « L'esprit du droit... vu d'ailleurs », *Droit Public Comparé* [Online], 3 | 2024, Online since 15 décembre 2024, connection on 30 mai 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=583>

Copyright

CC BY-SA 4.0



L'esprit du droit... vu d'ailleurs

Sylvain Soleil

TEXT

- 1 Entre, d'un côté, une conception normativiste européocentrée où seules les normes édictées par les institutions autorisées à le faire par l'État et les décisions des juges sont considérées comme du droit et, de l'autre, une conception anthropologique où tout est droit du moment qu'il s'agit d'une norme, il existe de multiples façons d'articuler règles, transgressions et sanctions.
- 2 Interroger l'esprit du droit tel qu'il est vu ailleurs, c'est explorer d'autres cultures juridiques à partir de manières différentes de lire le monde, ce qui y vit et ce qui le structure.

AUTHOR

Sylvain Soleil

Professeur d'histoire du droit et de droit comparé, Université de Rennes